



Les soldats pakistanais de la mission onusienne, impliqués dans le viol de l'adolescent Roody Jean, ont été condamnés par une cour martiale, siégée aux Gonaïves, a annoncé lundi le sénateur Youri Latortue à HPN.

Une cour martiale composée de trois militaires repartis en un président du tribunal, un accusateur et un défenseur, a été montée à la base pakistanaise de la mission onusienne aux Gonaïves pour statuer sur le cas, a fait savoir l'élus du département de l'Artibonite dont le mandat arrive à terme en mai prochain.

"Ils sont renvoyés de l'armée et condamnés à un an de prison. Actuellement, le ministre de la justice est en train de négocier avec l'ambassadeur pakistanais auprès de l'ONU pour la question de la réparation civile", a précisé le président de la commission de justice et sécurité au Sénat haïtien.

Le sénateur Latortue, qui a salué cette décision de la cour martiale, a reconnu toutefois que la comparution de ces militaires fautifs par devant un tribunal haïtien aurait pu engendrer une peine plus lourde, soit trois ans au minimum.

M. Latortue avait conduit l'enquête qui a prouvé l'implication de deux soldats du contingent pakistanais dans le cas de viol du jeune Roody Jean, un adolescent de 14 ans, aux Gonaïves le 19 janvier dernier.

Le dossier étant en cours, le sénat de la République avait voté à l'unanimité, il y a un mois, une résolution pour demander au secrétaire général de l'ONU de lever l'immunité de ces soldats de la Mission de la Stabilisation des Nations Unies en Haïti (Minustah).

Robens Duversaint
robensfusion@yahoo.fr